

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
CANTON DE DOMONT  
COMMUNE DE SAINT-PRIX

DEC 2022/099

## **DECISION DU MAIRE**

### **Convention Gustave Roussy – Octobre rose**

Le Maire de la Commune de Saint-Prix,

**VU** le Code Général des Collectivité Territoriale,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 n° 2020-014 décidant de donner délégation à Madame le Maire de la totalité des dispositions prévues aux articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** le souhait de la commune de soutenir la recherche médicale contre les cancers touchant les femmes,

**CONSIDERANT** que l'Institut Gustave Roussy, établissement de santé privé d'intérêt collectif et premier centre de lutte contre le cancer en Europe, a pour objet de contribuer aux activités de recherche, de soins et de formation ciblées vers les personnes atteintes de cancer,

**CONSIDERANT** l'habilitation de l'institut Gustave Roussy à recevoir des dons en faisant appel à la générosité des particuliers et des entreprises mécènes.

### **DECIDE**

**Article 1er** : Organise une marche/course de 5 kms dans la forêt de Saint-Prix le dimanche 9 octobre 2022 au départ du parking du chemin de la Croix Saint-Jacques.

**Article 2** : Autorise la signature de la convention avec l'Institut Gustave Roussy situé au 114 rue Edouard Vaillant – 94 805 Villejuif Cedex.

**Article 3** : S'engage à reverser l'intégralité du montant des inscriptions de l'Evènement, dont le prix par participant sera de 5 euros par adulte ou enfant de plus de 12 ans et d'un euro par enfant de moins de 12 ans, au profit de Gustave Roussy.

**Article 4** : Précise que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à dater de la date de publication (articles R421-1 et suivants du code de justice administrative). Il en sera rendu compte au prochain conseil municipal.

Fait à Saint-Prix, le 25 OCT. 2022

Le Maire,



Céline VILLECOURT